



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

frais de transport

Question écrite n° 95593

Texte de la question

M. Michel Grall appelle l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur la spécificité des îles en matière de santé. En effet, sur l'île de Hoëdic dans le Morbihan, le coût du transport maritime, des îles vers le continent, des différents prélèvements qui peuvent être effectués par une infirmière hospitalière lors de ses jours de garde, sont laissés à la charge de la commune de Hoëdic. Ni l'infirmière hospitalière, qui n'est pas habilitée à recevoir de paiement des patients, ni le conseil général du Morbihan, responsable de la compagnie de transport maritime, ni les laboratoires d'analyses médicales, qui financent déjà le trajet quai de débarquement-laboratoire, ne veulent ou ne peuvent prendre en charge le coût de ce trajet. Or ce coût, pris annuellement, s'avère important pour une commune d'une centaine d'habitants. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer sa position sur la reconnaissance de la spécificité insulaire dans ce domaine.

Données clés

Auteur : [M. Michel Grall](#)

Circonscription : Morbihan (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 95593

Rubrique : Assurance maladie maternité : prestations

Ministère interrogé : Travail, emploi et santé

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 décembre 2010, page 13483

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)